



# Existe-t-il une solution coopérativiste ? Une approche castoriadisienne : innovations coopératives et émancipation sociale

Marius Chevallier

## ► To cite this version:

Marius Chevallier. Existe-t-il une solution coopérativiste ? Une approche castoriadisienne : innovations coopératives et émancipation sociale. Réconcilier démocratie et économie, la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire, Michel Houdiard, p115-129, 2010, 9782356920324. <hal-00921401>

**HAL Id: hal-00921401**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00921401>**

Submitted on 20 Dec 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Existe-t-il une solution coopérativiste ?**

### **Une approche castoriadisienne : innovations coopératives et émancipation sociale**

**Version initiale (la version finale a été publiée dans Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire, 2010, sous la direction de Eric Dacheux et Daniel Goujon, Ed. Michel Houdiard**

CHEVALLIER Marius\*

La crise financière et sociétale que nous traversons a été analysée de trois manières différentes : une crise morale visant particulièrement les acteurs de la finance de marché et appelant des mesures pour réintroduire des valeurs nécessaires au bon fonctionnement du système (transparence, modération des rémunérations et du volume d'échange des produits dérivés, etc) ; une crise de régulation montrant la nécessité de redéfinir les espaces de régulation (espace mondialisé, intégration des problématiques environnementales, etc) ; une crise du modèle de développement invitant à une réflexion sur le caractère soutenable de la croissance. Par ailleurs, on constate que la période actuelle comme les précédentes périodes de crise est favorable à l'émergence d'expériences novatrices : coopératives de production dans les années 1830, coopératives de finance et mutuelles d'assurance rurales dans les années 1880, coopératives de consommation urbaines au début du 20ème siècle, éducation populaire dans les années 1930, auto-construction après-guerre, et aujourd'hui, commerce équitable, finance solidaire, insertion par l'activité économique, etc.

On peut alors s'interroger sur la signification de cette concomitance : ces alternatives constituent-elles les prémices d'un nouveau système profitant de l'affaiblissement du système en place pour se développer ? Elles sont alors les alliées de la troisième lecture de la crise. Ou jouent-elles un rôle d'innovations susceptibles de relancer le système en crise en offrant des réponses ponctuelles aux problèmes que les institutions en place rencontrent ? Elles sont alors les alliées de la deuxième lecture de la crise, voire également de la première. Dans tous ces cas, qu'il s'agisse d'adapter le système ou d'en changer radicalement, c'est la notion de système qui est au cœur des débats.

L'approche de Castoriadis permet un renouveau de la théorisation de ces alternatives. Il n'y a pas de société sans institution. Or toute institution comporte un risque d'aliénation : « l'aliénation apparaît comme une modalité du rapport à l'institution » (Castoriadis 1999: 171). Dans cette perspective, les alternatives n'ont pas vocation à créer ou améliorer les institutions, mais à étendre le champ de la critique pour limiter les risques d'aliénation : elles constituent une modalité critique du rapport à l'institution. La crise peut être interprétée comme la conséquence de l'impossibilité de réduire durablement le réel à un système de règles strictement définies. Tout système dont les institutions s'imposent au réel sans en subir la critique est menacé d'implosion par le renforcement des tensions. La question est alors de savoir si les alternatives ne constituent qu'une modalité ponctuelle du rapport à l'institution (en périodes de crise) ou si un rapport critique durable à l'institution peut être instauré.

Quoique l'économie coopérative a, ces dernières décennies, largement subi la banalisation du marché ou l'institutionnalisation de l'État, nous voulons montrer que les coopératives

---

\* Chargé d'études et de développement CERISES, [www.univ-tlse2.fr/cerises](http://www.univ-tlse2.fr/cerises) , doctorant LEREPS, école doctorale Toulouse Le Mirail

contiennent des potentialités d'un rapport critique durable à l'institution dominante. En effet, dans les coopératives, l'existence d'un patrimoine collectif et le mode particulier de détermination des pouvoirs sont deux caractéristiques qui heurtent certains principes de l'économie moderne tels que la mobilité, la rentabilité du capital investi, le pouvoir des experts, la propriété privée, la spécialisation ou encore l'individualisation. Au-delà d'une résistance à l'ordre économique dominant, ces caractéristiques participent-elles d'un projet politique d'émancipation sociale ? Passent-elles par de nouvelles régulations "par le bas" pourrions-nous dire ? Si ces caractéristiques sont potentiellement vecteurs d'émancipation, elles ne définissent pas pour autant la coopérative : elles n'en sont que deux parmi d'autres. Plus encore, nous montrons que le succès économique d'une coopérative tend à bloquer leur potentiel. Ainsi, seules les coopératives qui ont cherché à mettre en oeuvre des solutions innovantes ont pu reproduire et exploiter ces potentialités émancipatrices des coopératives.

## 1. SOURCE ET MODALITE D'EXPANSION DE L'HETERONOMIE

Selon Castoriadis, les Occidentaux croient en la Raison, de la même manière que d'autres sociétés croient ou ont cru en un ou plusieurs Dieux, la Nature ou encore les Ancêtres : la Raison constitue l'**institution imaginaire radicale** de la société moderne occidentale :

- cette croyance en l'organisation rationnelle du monde contribue à ordonner les activités humaines (« institution »).
- elle détermine les schèmes, structures mentales sous-jacentes (« radicale ») qui constituent une manière systématique de se représenter le réel et d'agir.
- elle est hétérogène au réel (« imaginaire ») qu'elle contraint en ses cadres.

Castoriadis montre alors qu'un projet politique d'émancipation dans la société occidentale moderne passe nécessairement par la libération des possibilités d'expression du réel en dehors de ce cadre institutionnel, c'est-à-dire par un relâchement de la contrainte institutionnelle. Dans cette partie, nous montrons par quels canaux se développe l'emprise de l'institution imaginaire radicale sur le réel : comment cette croyance a-t-elle un pouvoir effectif de contraindre le réel qui lui est irréductible.

### 1.1. La logique ensembliste identitaire

L'institution imaginaire de la société moderne est précisément définie par sa logique, la **logique ensembliste identitaire**, qui est la combinaison des schèmes suivants (Castoriadis 1999: chapitre 5) : la séparation et la réunion sont les opérations ponctuelles fondamentales. L'itération et l'ordre fondent la reproduction et l'expansion de la logique ensembliste identitaire : séparation et réunion ont vocation à organiser la totalité du réel.

La **séparation** : tout élément peut être sorti de son contexte pour être replacé ailleurs, tout lien entre plusieurs éléments est révoqué. Elle consiste à dire, nommer un élément (« legein » chez Castoriadis) de sorte qu'il puisse être bien distingué des autres éléments et traité séparément. Il s'agit de définir l'*identité* d'un élément : la séparation fonde la dimension *identitaire* de la logique ensembliste *identitaire*. Elle se manifeste notamment dans les phénomènes de mobilité (l'individu est détachable de son environnement), de spécialisation (séparation vie professionnelle/vie privée, division du travail, externalisation), de protection de la propriété privée, de quantification (définir précisément la valeur d'un élément).

La **réunion** : les éléments entretiennent entre eux des rapports de moyens et de fins. Chaque

élément séparé est ré-uni à un ou plusieurs autres éléments par un lien qui se limite strictement aux fonctions qu'il remplit vis-à-vis de l'autre élément. Il s'agit de mettre *ensemble* des éléments pour pouvoir faire, mener des activités (« teukhein » chez Castoriadis) : la réunion constitue la dimension *ensembliste* de la logique *ensembliste* identitaire. Elle se manifeste notamment dans le niveau de qualification et de professionnalisation (capacité à optimiser une relation), les calculs de ratios (rentabilité, productivité, etc), le poids de la technologie, la marchandisation (le contrat bilatéral met en équation un prix avec un ou plusieurs biens ou services strictement définies).

**L'itération** : il s'agit de la répétition des deux premières opérations sur un même objet. Deux éléments réunis seront à nouveau séparés et deux éléments séparés seront à nouveau réunis à d'autres éléments. L'intensification de la concurrence, la précarisation des relations économiques constituent des manifestations de l'itération de la séparation. La progression des technologies d'information et de communication et la multiplication des labels et autres normes de production vont dans le sens de l'itération de la réunion.

**L'ordre** : il s'agit de la répétition des deux premières opérations sur de nouveaux objets. La croyance que le monde est écrit en langage mathématique implique que la connaissance par les hommes est en progrès continu de sorte que l'organisation rationnelle du réel s'étend progressivement à toutes les activités humaines. Avec l'émergence d'experts de la responsabilité sociale et environnementale, la quantification de l'utilité sociale, le développement des services à la personne, l'augmentation du taux d'activité féminin, les progrès du niveau moyen de qualification ou encore le développement économique de nouveaux pays, on assiste à l'expansion de l'emprise de la logique ensembliste identitaire sur les activités humaines.

## 1.2. Mécanismes économiques d'expansion de la logique ensembliste identitaire

La logique ensembliste identitaire bénéficie d'un mécanisme autonome de reproduction et d'expansion, ce qui en fait une source d'autant plus puissante d'hétéronomie.

### **Le canal de la domination**

Les activités qui adoptent une organisation de type ensembliste identitaire ont un accès facilité aux ressources. Leur proximité à l'institution imaginaire radicale leur confère un pouvoir représentationnel et donc un pouvoir d'attraction des ressources. Cela se traduit notamment par la domination de la sphère financière, le pouvoir des experts et le poids de la technologie. Par ailleurs, les organisations de type ensembliste identitaire parlent un même langage universel qui facilite la coordination entre elles, de sorte que les systèmes économiques et techniques fonctionnent comme des filtres qui bloquent l'expression des comportements non ensemblistes identitaires.

### **Le canal de la création destructrice<sup>1</sup>**

En outre, elles déstabilisent voire détruisent les institutions concurrentes par leur capacité à en extraire des éléments pour se les approprier comme ressources. On constate ce phénomène dans le développement des services à la personne (en raison de la mobilité des individus et du

---

<sup>1</sup> Expression tirée de Prades 1995 par critique de la notion schumpétérienne de destruction créatrice : en se développant, les activités économiques imposent une temporalité différente de l'organisation sociale et politique des hommes (p147) qui freine la possibilité de ces dernières de se renouveler et les met en danger de survie.

taux d'activité des femmes, les solidarités familiales et de voisinage déclinent), le déclin des assurances collectives (les mutuelles sont contraintes de multiplier les contrats d'assurance pour ne pas voir fuir les individus les moins risqués) ou le déclin des systèmes productifs locaux (l'intensification de la concurrence favorise le désengagement des entreprises de solutions coopératives locales).

## 2. L'ECONOMIE COOPERATIVE A L'ENCONTRE DE LA LOGIQUE ENSEMBLISTE IDENTITAIRE

Ici, nous formalisons l'impact théorique de l'existence d'un patrimoine collectif et du mode particulier de détermination des pouvoirs sur l'insoumission des activités coopératives à la logique ensembliste identitaire. Le schéma 1 donne une vision d'ensemble de la manière dont les termes en italique, expliqués dans le texte, s'articulent à partir des caractéristiques du patrimoine et du pouvoir pour constituer cette dynamique d'insoumission. En outre, le texte ajoute un éclairage complémentaire en analysant comment ces caractéristiques viennent bloquer plus précisément chacun des canaux d'expansion de la logique ensembliste identitaire que sont la création destructrice et la domination. Formes particulières sur le schéma pour les retrouver ?

### 2.1 Blocages du canal de la création destructrice

L'existence d'un *patrimoine collectif* induit des *freins à la mobilité* pour les parties prenantes de la coopérative, ce qui réduit ses risques de voir ses ressources et partenaires se séparer d'elle pour être réalloués ailleurs. Cette dimension collective trouve sa principale origine dans le principe des réserves impartageables, qui implique que la jouissance des bénéfices réalisés est en partie conditionnée à la fidélité à la coopérative. Tout acteur qui abandonne ses activités avec la coopérative perd définitivement la possibilité de bénéficier d'une partie des richesses qu'il a contribué à produire<sup>2</sup>, ce qui rend l'option de quitter la coopérative moins avantageuse (obstacle à l'itération de la séparation). Ce raisonnement concerne les sociétaires, mais on peut faire l'hypothèse que la fidélité de ces derniers confère une stabilité générale qui incite les autres parties prenantes à la fidélité. Alors qu'un degré élevé de mobilité cantonne les acteurs dans des relations fonctionnelles (principe de la réunion), la stabilité des relations favorise le développement de l'*interconnaissance*, c'est-à-dire que la relation s'épaissit en s'enrichissant de dimensions irréductibles aux fonctions économiques initiales. Ces dimensions peuvent perturber la pureté univoque de ces dernières. La relation réelle déborde alors le cadre de la logique ensembliste identitaire. Plus précisément, ce débordement intervient de plusieurs manières dans la dynamique d'ensemble d'insoumission à ce cadre :

- la stabilité et l'interconnaissance permettent une *meilleure connaissance de l'environnement*, non seulement rationnelle mais également sensible, ce qui rend le recours à des experts et indicateurs moins pertinente (*freins à la gestion indicielle*).
- la stabilité et l'interconnaissance favorisent le développement de nouvelles interactions entre les acteurs, de nouvelles solidarités, de partages d'informations tacites, de confiance, etc : ce *patrimoine informel* enrichit le patrimoine collectif et accentue le coût d'opportunité du départ de la coopérative en augmentant les pertes irrécouvrables
- le développement et la reproduction de *règles alternatives* : la stabilité des relations

<sup>2</sup> qui se traduit notamment par la création d'activités complémentaires aboutissant à la multifonctionnalité des coopératives, par opposition au principe de séparation comme la littérature l'évoque avec les notions de halo social, d'utilité sociale ou de plus-value sociale.

fait que ces dernières dépendent d'une histoire qui se complexifie avec le temps. Les solutions les plus efficaces ou les plus rentables peuvent se trouver évincées par des considérations non économiques car elles ne constituent plus les seules règles sociales.

## 2.2 Correction des rapports de domination

### 2.2.1. Limitation de l'emprise de la logique financière

Les possibilités de s'enrichir financièrement en participant à une coopérative sont considérablement limitées : une part incompressible des bénéfices est prélevée pour constituer des réserves impartageables ce qui limite la partie appropriable individuellement ; la distribution d'intérêts aux parts sociales est légalement plafonnée ; le rachat des parts sociales se fait au nominal et non à la valeur réelle, ce qui empêche la réalisation de plus-values. Ainsi, la coopérative présente une *faible attractivité pour les acteurs à but lucratif*<sup>3</sup>, ce qui limite la propagation d'une logique financière, fortement congruente à la logique ensembliste identitaire autour des principes de mobilité (liquidité), de quantification et de rentabilité.

### 2.2.2. Renforcement des pouvoirs d'expression des populations dominées

Inversement, la structure coopérative renforce les possibilités d'*expression des acteurs les plus éloignés de la logique ensembliste identitaire*. Le fait que des non professionnels aient un pouvoir de décision limite l'emprise de la professionnalisation sur l'activité. Alors qu'ils n'ont ni l'avantage (la légitimité institutionnelle radicale) de la mobilité comme les financiers (séparation), ni celui du professionnalisme comme les dirigeants ou les experts (réunion), les usagers et/ou les salariés trouvent dans la coopérative la possibilité d'avoir voix au chapitre : une part importante de leur comportement est dictée par des intuitions, du bon sens et des règles alternatives à la logique ensembliste identitaire plutôt que par le respect de procédures professionnellement définies. Cette *pénétration de règles alternatives* à la logique ensembliste identitaire est également renforcée par le fait que dans une société coopérative, il n'y a pas de règle d'affectation du pouvoir a priori (entorse au schème de l'ordre) telle que la proportion des capitaux détenus (relation de réunion entre droits de vote et capitaux détenus). Le pouvoir est alors déterminé par une élection où de nombreuses variables peuvent entrer en jeu et entraîner une porosité de la coopérative à l'environnement non économique de la coopérative (violation de la séparation) : personnalité, position sociale dans le territoire ou le secteur concerné, ancienneté, etc.

### 2.2.3. Freins à la gestion indicielle

La rapidité des prises de décision renforce la tendance à ne pas prendre en compte la complexité du réel, en s'en tenant à sa réduction ensembliste identitaire (indicateurs quantifiés, expertises). À l'inverse, la *lenteur des décisions* donne plus de temps pour une *meilleure prise en compte de la complexité* du réel. Par ailleurs, si le pouvoir n'est pas strictement défini, les objectifs d'utilisation des richesses ne le sont pas non plus. Ce *pluralisme des objectifs* (ou indétermination) éloigne d'une situation de réunion où, l'objectif étant clairement défini, il resterait à mettre en oeuvre des moyens pour l'atteindre. La fin et les moyens ne sont pas séparés de sorte que le processus de décision devient une succession de compromis partiels dans le cadre de négociations faisant intervenir des considérations, notamment affectives, étrangères à la logique ensembliste identitaire, par opposition à un raisonnement logique autonome qui serait mené à son terme sans perturbations extérieures.

<sup>3</sup> Ne pas confondre avec ses éventuelles filiales qui peuvent l'être dans la mesure où elles bénéficient de la solidité économique de la coopérative tout en autorisant les opérations financières classiques.

### 3. EVOLUTION DE L'EMPRISE DE LA LOGIQUE ENSEMBLISTE IDENTITAIRE EN SITUATION DE CROISSANCE DES COOPERATIVES

Lorsque l'entreprise est de petite taille, il est difficile d'identifier le rôle du statut coopératif dans l'éventuelle moindre emprise de la logique ensembliste identitaire sur son activité. En effet, dans une telle entreprise, la faible taille favorise l'interconnaissance et donc l'épaississement de liens sociaux au-delà du squelette de la réunion. Le manque de moyens implique une certaine polyvalence des salariés de sorte qu'une partie de l'activité n'est pas gérée par des professionnels. Les capitaux sont en général faiblement mobiles, l'entreprise ne pouvant faire appel à l'épargne publique. Le dirigeant est souvent le principal actionnaire, intéressé au développement de son entreprise et non à la seule rentabilité de ses capitaux. La flexibilité de telles entreprises permet d'expérimenter de nombreux modes d'organisation sans qu'il soit nécessaire de recourir à une formule juridique particulière.

La question des statuts se pose donc essentiellement lorsque les entreprises prennent une taille plus importante. Or, cette recherche d'une capacité à occuper un espace économique important est essentiel dans le projet coopératif pour deux raisons. D'une part, lorsque les coopératives restent de petite taille, elles restent en situation de dépendance aux principaux acteurs du secteur. D'autre part, le mouvement coopératif est historiquement porteur d'un projet de transformation sociale : les Pionniers de Rochdale, La République Coopérative de Charles Gide, ainsi que l'intercoopération chez Georges Fauquet, Henri Desroche et Claude Vienney constituent à divers degrés des moments d'une pensée de la coopérativisation de l'économie.

Il s'agit donc de voir comment les caractéristiques analysées d'un point de vue théorique dans la partie 2 se comportent lorsque les projets coopératifs prennent une ampleur plus importante. Le schéma 2 en annexe donne une vision d'ensemble de l'évolution de la pression ensembliste identitaire en situation de croissance de la coopérative en montrant comment les éléments en italiques s'enchaînent. Les lettres (A, B, C) renvoient aux segments (analysés dans la partie 4) au niveau desquels il est possible d'agir politiquement pour limiter les risques de réduction ensembliste identitaire.

#### 3.1 Effet taille

Lorsque la taille de la coopérative augmente, il n'est plus possible que chacun connaisse personnellement l'ensemble des parties prenantes, de sorte qu'une part croissante des liens sociaux sont des liens purement fonctionnels, c'est-à-dire réduits à la réunion, plutôt que d'interconnaissance. Cette *moindre interconnaissance* se traduit par la nécessité accrue de recourir à *la logique ensembliste identitaire comme langage universel*. Par ailleurs, la complexité croît de sorte que la nécessité de *recruter des partenaires financiers et professionnels*<sup>4</sup> et de recourir à des indicateurs pour créer des repères se renforce. Cette apparition de nouveaux acteurs renforce également la nécessité de recourir à la logique ensembliste identitaire comme langage universel. En outre, cette complexité peut entraîner le *désinvestissement des sociétaires*, ce qui renforce la domination de la logique ensembliste identitaire comme langage unique<sup>5</sup> : leur sentiment d'être dépassés par les enjeux tend à se

<sup>4</sup> ce qui nécessite de mobiliser de nouvelles ressources et accroît encore la dépendance de la coopérative au système économique

<sup>5</sup> Ce désinvestissement est renforcé avec l'âge : le départ des fondateurs entraîne un risque de disparition du projet global originel.

développer de sorte que la diversité des points de vue s'appauvrit.

### 3.2 Effet concurrence

Plus la coopérative est performante pour répondre aux besoins de ses sociétaires, plus la *diffusion de ses innovations* est importante. Il s'ensuit un *renforcement des opportunités de mobilité* pour les membres de la coopérative, qui sont incités à réaliser des calculs d'opportunité. Placées dans une situation d'économie de la rareté, les coopératives sont poussées à *réaliser des économies d'échelle et de champ* et à faire la preuve de l'utilité de leurs activités. Les activités sont alors passées au filtre ensembliste identitaire. Les bénéfices de certaines activités permettaient de financer des activités secondaires<sup>6</sup> ou d'autoriser un accès à des acteurs moins rentables. Désormais, d'une part la coopérative est conduite à la *rationalisation de ses activités* pour réduire son risque de marginalisation, ce qui renforce les possibilités de *diffusion de ses innovations*<sup>7</sup>. D'autre part, elle peut être amenée à sa propre *désagrégation* en traitant séparément les activités et acteurs en fonction de leur rentabilité (capacité à passer le filtre ensembliste identitaire), voire en abandonnant les moins rentables. On retrouve ces problématiques dans l'ensemble de l'économie sociale et solidaire : tendance à la réduction des entreprises à leur fonction d'innovation (défrichage de nouveaux secteurs d'activité) ou à leur fonction sociale (concentration sur les publics en difficulté) et séparation des activités économiques et des activités sociales. Cela a notamment été le cas dans les mutuelles santé avec séparation des activités (prévention d'un côté, établissements mutualistes et assurance de l'autre) et séparation des acteurs<sup>8</sup>, mais aussi dans le secteur de la grande distribution où la maximisation des ventes n'est pas compatible avec l'éducation à la consommation<sup>9</sup>. Il s'ensuit une *perturbation des repères* des membres, ce qui réduit d'autant les avantages comparatifs de la coopérative et rend d'autant plus pertinentes les *opportunités de mobilité*.

On constate donc que le succès économique de la coopérative induit une dynamique endogène d'annulation de son potentiel émancipateur. Parmi les coopératives ayant eu une certaine longévité, seules celles qui ont mis en place des organisations innovantes ont pu conserver et exploiter le potentiel émancipateur attaché aux caractéristiques étudiées dans la deuxième partie.

## 4 – INNOVATIONS COOPERATIVES ET REPRODUCTION DU POTENTIEL EMANCIPATEUR

La liste des banalisations voire des abandons du statut coopératif est suffisamment fournie

<sup>6</sup> Avantages secondaires que la littérature désigne par des termes tels que utilité sociale, halo sociétal, plus-value sociale, etc.

<sup>7</sup> C'est ce risque que connaissent le développement du commerce équitable, de l'agriculture biologique, de l'éco-habitat, des filières de recyclage, des transports doux, etc. La valorisation de l'utilité sociale fonctionne comme la première étape de l'expansion du schème de l'ordre : une fois formalisées, ces activités sont récupérées par les acteurs dominants

<sup>8</sup> l'équilibre coopératif repose sur un mécanisme de solidarité. Il est alors aisé pour les concurrents d'attirer les individus les plus performants (les jeunes pour l'assurance santé, les plus grosses entreprises dans les coopératives d'achat, etc) en proposant des contrats individualisés leur permettant de se délester du poids de la solidarité

<sup>9</sup> (FURLOUGH E. (1991), *Consumer cooperation in France : the politics of consumption 1834-1930*, Ithaca, Cornell University Press)



pour que l'on soit averti que le statut coopératif ne constitue pas une garantie de résistance à la logique ensembliste identitaire dans une perspective de progression de l'émancipation. De nombreuses coopératives ont connu les évolutions présentées dans la partie 3. La banalisation des coopératives est d'ailleurs devenue un thème majeur de la littérature en économie sociale depuis la fin des années 1970<sup>10</sup>. Toutefois, ces évolutions ne constituent pas une fatalité. On observe une grande diversité d'innovations coopératives<sup>11</sup> (représentées par les lettres A, B et C sur le schéma 2) qui peuvent freiner ces tendances.

#### **4.1 Contrôle de la croissance (A SUR LE SHEMA)**

En contrôlant la vitesse d'expansion de l'activité économique, on laisse le temps aux parties prenantes d'entrer dans une relation d'interconnaissance avec les nouveaux entrants (A1), et cela permet à chacun de s'habituer progressivement à un degré plus élevé de complexité (A2). En Vendée, certaines coopératives d'achats du bâtiment en période de croissance multiplient ainsi volontairement les obstacles à l'entrée de nouveaux sociétaires pour tester leur motivation et limiter la rapidité d'expansion<sup>12</sup>. Lorsque le succès d'une coopérative est important, certaines d'entre elles aident à la constitution de nouvelles coopératives pour éviter de croître elles-mêmes (marcottage). L'obtention d'économies d'échelle pour rester concurrentiels passe alors par la création de coopératives de second niveau plutôt que la croissance individuelle (A3).

#### **4.2 Renouvellement du lien coopératif, valorisation du patrimoine collectif (B SUR LE SHEMA)**

Face au pouvoir des acteurs obéissant à une logique ensembliste identitaire (professionnels, financiers, experts), certaines coopératives ont renforcé les moyens alloués à l'animation du sociétariat afin de conserver à ces derniers une légitimité et un pouvoir d'influence. La formation des nouveaux entrants à la philosophie coopérative, la participation aux mouvements d'économie sociale, la valorisation de l'histoire coopérative et la rédaction de chartes coopératives permettent d'entretenir l'attention des membres aux spécificités coopératives (B1). Le recrutement d'animateurs de cercles locaux donne les moyens d'entretenir et approfondir l'interconnaissance (B2). La multiplication des réunions d'information limite les risques de perte de légitimité des sociétaires, ce qui nécessite de ne pas précipiter les décisions, notamment pendant les processus de fusions entre coopératives<sup>13</sup> et limite la nécessité de laisser le pouvoir aux acteurs ensemblistes identitaires (B3). Ces temps de la vie coopérative constituent autant de rituels qui rendent la dimension coopérative présente au quotidien dans la vie des parties prenantes (B4), de sorte que la temporalité n'est pas exclusivement guidée par des exigences économiques.

#### **4.3 Alliance entre économie coopérative et économie identitaire (C sur le schéma 2)**

La coopérative peut trouver dans les identités territoriales, professionnelles et militantes des

<sup>10</sup> COTE D. (2001), *Les holdings coopératifs*, Bruxelles, De Boeck Université

<sup>11</sup> En effet, en renforçant les contraintes statutaires par rapport aux statuts SA et SARL, la coopérative rouvre paradoxalement le champ des possibles puisqu'elle autorise l'expression de temporalités non économiques, de sorte qu'on observe une grande variété de coopératives selon les secteurs et les territoires.

<sup>12</sup> Entretiens réalisés en septembre 2008

<sup>13</sup> BONIN H. (2005), *Les coopératives laitières du Grand Ouest (1893-2005)*, Paris, Plage

alliés pour mettre à distance la logique ensembliste identitaire, sachant que la porosité<sup>14</sup> de la coopérative aux logiques non ensemblistes identitaires<sup>15</sup> facilite l'expression de ces identités alliées au sein de la coopérative.

Le risque de voir croître le désengagement des sociétaires pour leur coopérative peut être limité en adossant l'identité coopérative à une identité territoriale. Les complexes coopératifs les plus durables se caractérisent par une forte inscription territoriale<sup>16</sup>. Inversement, la faiblesse des identités territoriales en France, la concentration du pouvoir et la volonté d'universalisme font que les stratégies de croissance sont directement déployées au niveau national et déconnectées du vécu local. L'un des rares exemples de complexe coopératif territorialisé en France est le cas des coopératives d'achats du bâtiment en Vendée<sup>17</sup>. L'implication des coopératives dans leur territoire est également une constante dans de nombreuses entreprises coopératives et mutualistes grâce à la mobilisation bénévole des sociétaires. On a vu que la coopérative tend structurellement à être poreuse à son environnement non économique. Cette dimension peut être renforcée par la coopérative en autorisant l'expression politique dans l'entreprise, tel que cela a été fait dans la coopérative de Mondragon<sup>18</sup>.

La coopérative peut également bénéficier d'un renforcement de ses liens avec les mouvements sociaux, notamment via les structures d'économie alternative et solidaire et les mouvements coopératifs, afin de renforcer sa capacité de résistance à l'expansion de la logique ensembliste identitaire. En montrant que les règles économiques peuvent être critiquées, les acteurs de l'économie alternative et solidaire peuvent renforcer le sentiment de légitimité des non professionnels à suivre leurs propres règles d'action : entreprendre autrement, décroissance, entreprises non marchandes, etc. sont autant d'expressions qui témoignent dans leur négativité d'une volonté de rouvrir le champ des possibles. Ainsi, les coopératives plus anciennes peuvent bénéficier du renforcement de liens avec ces entreprises pour aider les sociétaires à accroître leurs marges de manœuvre en prenant la parole face à la logique professionnelle telle qu'elle se développe.

Pour bénéficier des effets autonomisants de la critique sans tomber la création d'une nouvelle hétéronomie, il nous semble que le lien entre économie alternative et solidaire et économie sociale est judicieux. L'économie sociale peut bénéficier d'une proximité avec l'économie alternative et solidaire si elle renforce le sentiment de légitimité des sociétaires qu'ils ont leur mot à dire sur leur coopérative malgré leur non professionnalisme. L'économie alternative et solidaire peut éviter de tomber dans la création d'une nouvelle hétéronomie, si elle conserve des liens forts avec l'économie dominante, notamment via l'économie sociale. C'est dans la confrontation entre l'institué et l'instituant que se joue l'autonomie, plutôt que dans la création de nouvelles institutions.

---

<sup>14</sup> JEANNIN P, PRADES J (2004), Une mesure de la performance de l'organisation à but non lucratif : la porosité, communication aux Journées de l'Association Française de Science Economique, Rennes, mai 2004

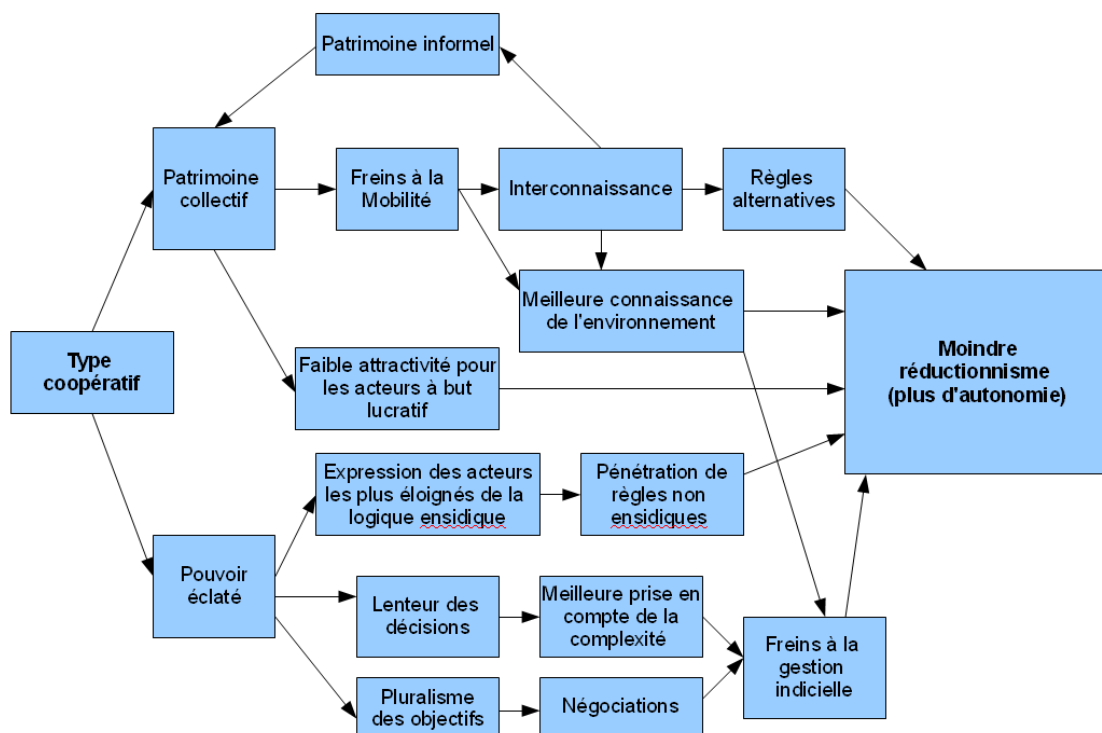
<sup>15</sup> voir le paragraphe 2.2 et la note 8

<sup>16</sup> PRADES J. (2006), *Compter sur ses propres forces*, La Tour d'Aigues, L'Aube ; DEFOURNY J. (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université

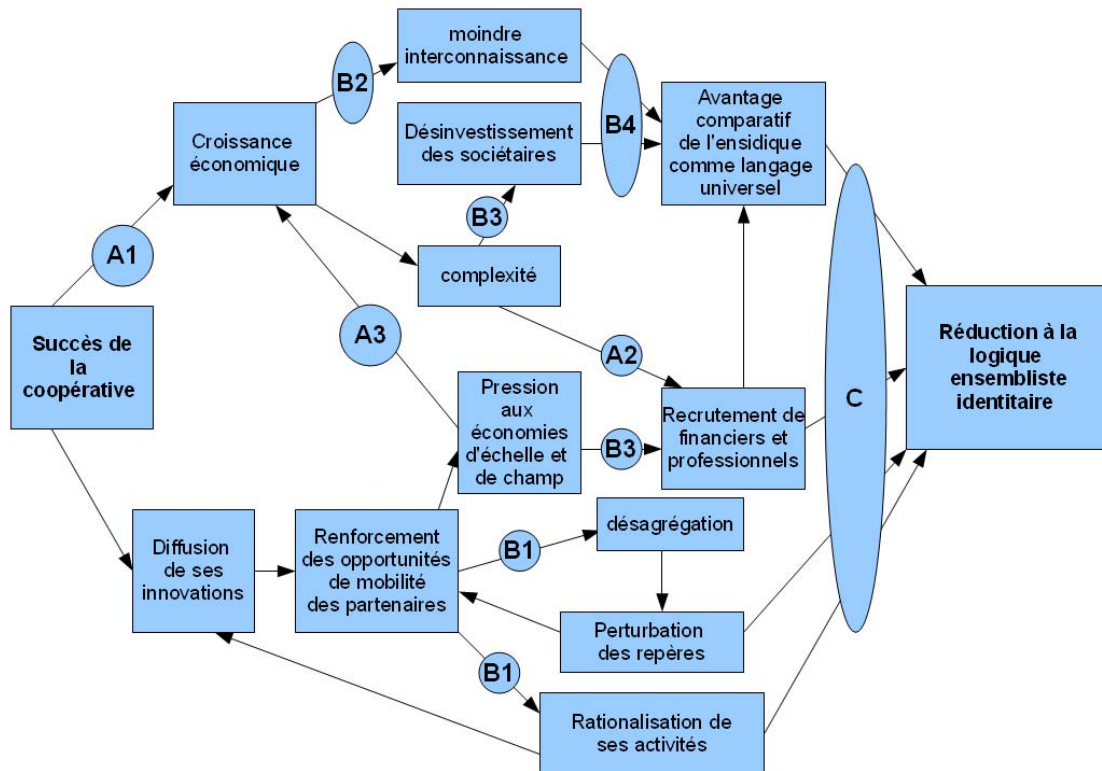
<sup>17</sup> CHEVALLIER M (2008), Degré de liberté des entreprises : complexes coopératifs et associatifs en Vendée, communication au colloque « Nouvelles pratiques et dynamiques territoriales », Nantes septembre 2008

<sup>18</sup> KASMIR S. (1996), *The myth of Mondragon : cooperatives, politics and working-class life in a Basque town*, Albany, State University of New York Press

**Schéma 1 : Patrimoine collectif et pouvoir éclaté : impact sur le degré d'hétéronomie (voir partie 2). « Ensidique » est une abréviation de « ensembliste identitaire »**



**Schéma 2 : Comment les innovations coopératives (A, B, C: voir partie 4) peuvent bloquer la dynamique réductionniste endogène (voir partie 3) ?**



## Bibliographie

- Ben-ner Avner (1984), On the stability of the cooperative type of organization, Journal of Comparative Economics, Elsevier, vol. 8(3), pages 247-260, September
- Bonin John P, Jones Derek C, Putterman Louis, 1993. Theoretical and Empirical Studies of Producer Cooperatives: Will Ever the Twain Meet?, Journal of Economic Literature, American Economic Association, vol. 31(3), pages 1290-320, September
- Castoriadis Cornelius, (1999), L'institution imaginaire de la société, Seuil, Paris
- Chiffolleau Yuna (1999), Je ne vais pas aux AG et pourtant j'ai des idées. Pour une coopération rurale en Languedoc Roussillon, °273, pp27-39
- Côté Daniel (coord) (2001), Les holdings coopératifs : évolution ou transformation définitive ?, Bruxelles, De Boeck Université
- Defourny Jacques (1990), Démocratie coopérative et efficacité économique : la performance comparée des SCOP françaises, Bruxelles, De Boeck Université

Demoustier Danièle (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Syros

Draperi Jean-François, Touzard Jean-Marc (2003), *Les coopératives entre territoires et mondialisation : les entretiens de Maraussan*, Paris, L'Harmattan

Hansmann H. (1996), *The Ownership of Enterprise*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press.

Jensen et Meckling (1976), *Theory of the firm : managerial behavior, agency costs and ownership structure* *Journal of financial economics* 3 305-360

Prades Jacques (2006), *Compter sur ses propres forces : initiatives solidaires et entreprises sociales*, La Tour D'Aigues, Éditions de l'Aube

Vienney Claude (1980), *Socio-économie des organisations coopératives, Tome 1 : Formation et transformations des institutions du secteur coopératif français*, Paris, CIEM.